



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	1
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 087-218710705-20260305-DL_2026_010-DE

2026/10

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 2 mars deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien, Détienne Aurélien, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Calomine Benoît,

Absents : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Crouzit Sébastien

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'Union de la Haute-Vienne des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)

Madame la Maire fait part à l'assemblée du courrier de demande de subvention reçu en février dernier et adressé par l'Union de la Haute-Vienne des DDEN à toutes les Communes dotées d'une école.

Elle rappelle le rôle et l'importance des DDEN : il s'agit, entre autres, de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant à l'école et autour de l'école, mais aussi de servir de médiateur entre les différents partenaires du système éducatif.

Elle précise ensuite la difficulté à laquelle l'Union de la Haute-Vienne des DDEN est confrontée, à savoir celle d'équilibrer son budget.

Madame la Maire propose de verser une subvention à l'Union de la Haute-Vienne des DDEN et demande à l'assemblée, si elle accepte cette proposition, de statuer sur le montant de cette aide financière.

Pour mémoire, une subvention de 50 € a été versée en 2024 et en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Union de la Haute-Vienne des Délégués Départementaux de l'Education Nationale ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2026, article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Sébastien Crouzit.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.